



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 46
 Nb de membres votants : 53
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint



DELIBERATION N°	2023.06.26/71
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à MONETAY SUR LOIRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 juin 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Christian BONNET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Louis MERET, Sylvain NAFFETAS, Monique SEROUX,

Secrétaire de séance : Annie-France POUGET

N° 71 – FINANCES – Culture Patrimoine Tourisme – Préhistorama – Demande subvention fonctionnement –
 Département de l'Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.09.20/105 du 20 septembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » par l'extension suivante :

- o Préhistorama (structure communale comprenant les biens et le service) situé La Gare – Châtelperon,

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions de fonctionnement adopté lors des réunions du Conseil Général d'octobre 2003,

Il est exposé :

Au 1^{er} janvier 2022, le Préhistorama (ex-structure communale comprenant les biens et le service) situé La Gare à Châtelperon a été intégré dans les services communautaires.

Sachant que le Département de l'Allier a adopté un règlement d'attribution et de versement des subventions de fonctionnement pour différentes activités qui représentent un intérêt départemental, l'activité du Préhistorama, par l'accueil et l'animation du site répond aux dispositifs dudit règlement. La mise à disposition des équipements de scénographies et du matériel par le Département conforte l'intérêt départemental du site.

DELIBERATION N°	2023.06.26/71
CLASSIFICATION	8.4

Il peut être sollicité auprès du Département une aide au titre du fonctionnement du Préhistorama au titre de l'année 2023

Budget prévisionnel 2023 - Fonctionnement du Préhistorama

Dépenses (Montant TTC)		Recettes	
Dépenses de personnel	42 000 €	Département	20 000 €
Charges courantes	10 000 €	Recettes Visites	5 000 €
		Autofinancement	27 000 €
TOTAL.....	52 000 €	TOTAL	52 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement du fonctionnement prévisionnel pour l'année 2023 du Préhistorama,
- de solliciter l'aide du Département de l'Allier au titre de subvention de fonctionnement du Préhistorama comme il est présenté dans ledit plan de financement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Allier, les éventuels avenants, et tous documents correspondants.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président

